

**DÉCISION DU MAIRE  
ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE  
FOUENCAMPS ET DE MONTDIDIER**

Dossier n° 01-TE-0259-EP

**N°24-001**

Le Maire de BOVES (Somme),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°10072002 en date du 10 juillet 2020 portant délégation permanente du conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de sécuriser le carrefour Fouencamps – Montdidier par la pose de feux tricolores avec radar,

Vu la convention FDE n° 01-TE-0259-EP,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver et de signer La convention de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, d'un montant de 34 745.91 € HT, afin de sécuriser le carrefour Fouencamps – Montdidier par la pose de feux tricolores avec radar.

**ARTICLE 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune de Boves.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie, transmise au représentant de l'État et affichée.

**Fait à BOVES, le 26 février 2024**

*Md*

**Madame le Maire  
Maryse VANDEPITTE**



## DÉCISION DU MAIRE ATTRIBUTION D'UNE CAVURNE

6.1.1 Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1.3 Cimetière

**N° 24-003**

Références de la case : 02

Le Maire de la commune,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-8 et L.2213-9.

Vu l'arrêté du maire portant règlement des cimetières ST NICOLAS et NOTRE DAME en date du 25/01/2022.

Vu la demande présentée par **Madame MARCHAND JOELLE**  
11 Rue des Lilas 80440 BOVES tendant à obtenir une caverne dans le cimetière SAINT NICOLAS à l'effet d'y déposer 4 urnes.

DÉCIDE :

Article 1 : Il est accordé dans le columbarium du cimetière SAINT NICOLAS au nom de **Madame MARCHAND JOELLE** une caverne, d'une durée de 15 années à compter du Vendredi 10 Mai 2024 et à l'effet de déposer quatre urnes.

Article 2 : La case est accordée moyennant la somme de 150 euros versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance.

Article 3 : Le titulaire de la case accepte de se conformer aux dispositions du règlement de cimetière de la commune.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire du contrat d'occupation de la case du columbarium et au receveur municipal.

Fait le Vendredi 17 Mai 2024

Le maire,  
Maryse VANDEPITTE



Par Délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS



**DÉCISION DU MAIRE  
AVENANT A LA CONVENTION ÉCLAIRAGE  
PUBLIC - RUES DE FOUENCAMPS ET DE  
MONTDIDIER**

1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

**N°24-004**

Le Maire de BOVES (Somme),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°10072002 en date du 10 juillet 2020 portant délégation permanente du conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de compléter la sécurisation du carrefour Fouencamps – Montdidier par la pose d'un panneau de signalisation avec feu clignotant fonctionnant avec un panneau solaire,

Vu la convention FDE n° 01-TE-0259-EP,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver et de signer l'avenant à la convention de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, d'un montant de 2820 € HT, afin de sécuriser le carrefour Fouencamps – Montdidier par la pose d'un panneau de signalisation clignotant avec un panneau solaire et confection du massif, mise en œuvre de l'ensemble, essais et mise en service.

**ARTICLE 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune de Boves.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie, transmise au représentant de l'État et affichée.

**Fait à BOVES, le 13 juin 2024**

**Madame le Maire  
Maryse VANDEPITTE**



**DÉCISION DU MAIRE  
COMPLÉMENT DE TRAVAUX POUR LE  
PARKING RUE VICTOR HUGO**

1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

**N°24-005**

Le Maire de BOVES (Somme),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°10072002 en date du 10 juillet 2020 portant délégation permanente du conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de créer un parking à côté de la mairie de Boves,

Considérant qu'il est nécessaire de compléter la première phase de travaux par un supplément de ceux-ci pour que le parking soit opérationnel et optimisé au mieux,

Vu la proposition de l'entreprise COLAS,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver et de signer le devis complémentaire de travaux de l'entreprise COLAS d'un montant de 11 307,49 € HT afin de parfaire le parking.

**ARTICLE 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune de Boves.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie, transmise au représentant de l'État et affichée.

**Fait à BOVES, le 13 juin 2024**

 **Madame le Maire  
Maryse VANDEPITTE**

  
Par Délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS



**DÉCISION DU MAIRE  
CONTRAT DE LOCATION D'ILLUMINATION  
FESTIVE AVEC ENGAGEMENT SUR 3 ANS  
2024/2025/2026**

1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

**N° 24-007**

Le Maire de BOVES (Somme),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°10072002 en date du 10 juillet 2020 portant délégation permanente du conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de louer du matériel d'illumination festive,

Vu la consultation des entreprises,

Vu la proposition de la société Cegelec,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver et de signer le devis de la société Cegelec relatif à la location de matériel d'illumination festive pour un montant de 7 777,13 euros HT, par an. Le contrat est valable 3 ans.

**ARTICLE 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune de Boves.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie, transmise au représentant de l'État et affichée.

**Fait à BOVES, le 02 octobre 2024**

**Madame le Maire  
Maryse VANDEPITTE**



# TITRE DE CONCESSION

## CIMETIÈRE SAINT NICOLAS

Décision N° 24-008

Le Maire de la Commune,

Vu le décret 87-28 du 14 janvier 1987

Vu le code des communes

Vu le règlement du Cimetière,

Considérant la demande présentée par :

Monsieur BALLEAUX Francis et Madame BALLEAUX Nicole (née CARRETTE)  
77 rue Jules Verne  
**80440 BOVES**

Tendant à obtenir une concession de terrain à l'effet d'y créer la sépulture particulière de famille.

### DÉCIDE

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière SAINT-NICOLAS, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y créer la sépulture particulière indiquée, une concession d'une durée de cinquante années pour 3 personnes, située à l'emplacement, Tranche 2, n° Terrain 10, allée des Aubépines.

Article 2 : Cette concession N° 10 est accordée au titre de concession nouvelle à compter du 08/11/2024, et pour une durée de cinquante années.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de 300,00 euros qui a été versée à la caisse de la Trésorerie Amiens Banlieue et Amendes suivant la quittance.

Article 4 : Le concessionnaire est tenu de signaler tout changement de domicile. En cas de renouvellement, il doit surveiller l'échéance et verser la redevance afférente sans invitation préalable de l'administration.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et à la Trésorerie Amiens, Banlieue et Amendes.

Fait à BOVES, le Jeudi 07 Novembre 2024

Le Maire,

Maryse VANDEPITTE

**Maryse VANDEPITTE**  
Madame le Maire



**Somme versée à la Trésorerie  
Municipale**

Montant opération :	300,00 €
<b>Total :</b>	<b>300,00 €</b>



## DÉCISION DU MAIRE CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

### N° 24-009

Le Maire de BOVES (Somme),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n° 29012003 du Conseil Municipal du 29 janvier 2020 approuvant le PLU,

Vu la nécessité de réviser le PLU,

Vu l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique qui permet de choisir un prestataire sans publicité ni mise en concurrence préalable lorsque la valeur estimée est inférieure à 40 0000 € H,

Vu la réponse favorable de la société VERDI,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : D'approuver et de signer le devis de la société VERDI relatif à la révision générale du PLU pour un montant de 28 550 euros HT.

**ARTICLE 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune de Boves.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie, transmise au représentant de l'État et affichée.

Fait à BOVES, le 02 décembre 2024

Madame le Maire  
Maryse VANDEPITTE



## DÉCISION DU MAIRE LOCATION D'UN BIEN IMMOBILIER

3. Domaine et Patrimoine  
3.3 Locations

### N°24-010

Le Maire de BOVES (Somme),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°10072002 en date du 10 juillet 2020 portant délégation permanente du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la commune possède un logement vide sis 51 rue des Déportés Résistants – Appartement 03,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De signer un bail de location pour l'appartement n° 03 sis 51 rue des Déportés Résistants à Boves, avec Madame Héloïse MEISSONNIER, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, pour un loyer mensuel de 476,37 euros hors charges.

**ARTICLE 2** : La recette sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune de Boves.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie, transmise au représentant de l'État et affichée.

Fait à BOVES, le 03 décembre 2024

Madame le Maire  
Maryse VANDEPITTE



Par Délégation  
Christèle FRAZIER  
DGS



## DÉCISION DU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

5. Institution et vie politique 5.8. Décision d'ester en justice
---------------------------------------------------------------------

### N°24-011

Le Maire de BOVES (Somme),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation permanente du Conseil Municipal au Maire.

Considérant que par mail en date du 10 septembre 2024, l'officier de Police Judiciaire a transmis trois avis à victime adressés à Messieurs Puchois Christophe, Lemoine Ludovic et Liénard Jérémie, policiers municipaux dans une affaire qui sera évoquée à l'audience du tribunal Judiciaire d'Amiens le 14 janvier 2025.

Considérant que Maître Tourbier, avocat, est chargé de conseiller et assurer la défense des intérêts de Messieurs Puchois Christophe, Lemoine Ludovic et Liénard Jérémie, en qualité de victimes, dans le cadre d'une procédure en correctionnelle les opposant à Monsieur X, prévenu, pour des faits de mise en danger d'autrui avec risque immédiat de mort ou d'infirmité par violation manifestement délibéré d'obligation réglementaire de sécurité ou de prudence lors de la conduite d'un véhicule terrestre à moteur, violence aggravée par trois circonstances.

Considérant qu'il y a donc lieu d'autoriser Madame le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de désigner l'avocat qui représentera la commune en justice

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : d'autoriser Madame le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Judiciaire dans l'affaire ci-dessus rappelée ;

**ARTICLE 2** : de désigner comme avocat Maître Antoine Tourbier AARPI QUENNEHEN & TOURBIER pour défendre les intérêts de Messieurs Puchois Christophe, Lemoine Ludovic et Liénard Jérémie dans cette affaire ;

**ARTICLE 3** : d'autoriser le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat,

**ARTICLE 4** : d'autoriser le règlement des honoraires à Maître Tourbier, avocat à Amiens (Somme),

- Honoraires de bases fixés à la somme de 1080€ TTC
- Honoraires complémentaires :
  - Mémoire en réponse : entre 600€ et 960€ TTC
  - Audience de plaidoirie : 600€ TTC
  - Courrier complexes ou dire : 360€ TTC par courrier
  - Analyse complémentaire : 180€ TTC de l'heure

- Rendez-vous complémentaires : 108€ TTC
- Frais et débours – Déplacements (d'huissier, plaidoirie, indemnité kilométrique, frais de péage, vacations de déplacement 75€ HT de l'heure)

**ARTICLE 5** : de décider d'inscrire cette dépense au budget communal 2025.

Fait à BOVES, le 18/12/2024

Madame le Maire  
Maryse VANDEPITTE



**DÉCISION DU MAIRE  
ACCEPTATION DE CONTRATS  
D'ASSURANCE VIE**

9-Autres domaines de compétences  
9.1-Autres domaines de  
compétence des communes

**N°24-012**

Le Maire de BOVES (Somme),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°10072002 en date du 10 juillet 2020 portant délégation permanente du conseil municipal au Maire,

Considérant que Monsieur Jean-François NEOLLIER, Bovois, décédé le 12 octobre 2024, était titulaire de contrats-assurance vie dont la mairie de Boves est bénéficiaire.

Considérant qu'une décision doit être prise afin d'autoriser Madame le Maire à accepter les contrats d'assurance.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** autorise Madame le Maire à accepter les contrats d'assurances de feu Monsieur Jean-François NEOLLIER.

**ARTICLE 2 :** La recette sera imputée sur la section de fonctionnement ou la section d'investissement du budget de la commune de Boves.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie, transmise au représentant de l'État et affichée.

Fait à BOVES, le 18/12/2024

Madame le Maire  
Maryse VANDEPITTE

*Vandepitte*  


**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 1**

VANDEPITTE Maryse, Maire, rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** 24-001-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60621 (011) : Combustibles	-2 800,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	2 800,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 08/07/2024

 Maire

Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS



**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 2**

VANDEPITTE Maryse, Maire, rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** 24-002-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60623 (011) : Alimentation	-500,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	830,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	-330,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 08/07/2024

 Maire

Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS



**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 3**

VANDEPITTE Maryse, Maire, rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** 24-003-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60628 (011) : Autres fournitures non stockées	-163,34		
622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires et l	163,34		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 08/07/2024

Maire  
*[Signature]*  
Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS



**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 4**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** 24-004-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60628 (011) : Autres fournitures non stockées	-100,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	100,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 07/10/2024

 Le Maire



  
Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS

**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 5**

VANDEPITTE Maryse, Maire, rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** 24-005-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60623 (011) : Alimentation	60,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-60,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 28/10/2024

*B* Maire



**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 1**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : 24-001-FINANCES

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2183 (21) - 56 : Matériel informatique	2 153,54		
2188 (21) - 56 : Autres immobilisations corpo	-2 153,54		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 07/10/2024

 Le Maire



  
Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS

**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 2**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** 24-002-FINANCES

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	-440,00		
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	440,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 07/10/2024

 Le Maire



  
Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS

**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 3**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : 24-003-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60618 (011) : Autres fournitures non stockabl	580,69		
618 (011) : Divers	-580,69		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	0,00	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 07/10/2024

  
Le Maire



Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS

**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 4**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : 24-004-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60624 (011) : Produits de traitement	4 508,61		
618 (011) : Divers	-4 508,61		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 07/10/2024

 Le Maire



  
Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS

## DECISION DE L'ORDONNATEUR

### VIREMENT DE CREDIT N° 5

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : 24-005-FINANCES

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	8 750,00		
618 (011) : Divers	-8 750,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 07/10/2024

 Le Maire



Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS

**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 6**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : 24-006-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6067 (011) : Fournitures scolaires	3 412,30		
60672 (011) : Fournitures scolaires - maternel	-3 412,30		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 07/10/2024

 Le Maire





Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS

**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 7**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** 24-007-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	-6 000,00		
626 (011) : Frais postaux et frais de télécomm	6 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 07/10/2024

Le Maire



Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS

**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 8**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : 24-008-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	-612,00		
635 (011) : Autres impôts,taxes&vers.assimilé	612,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 07/10/2024

Le Maire



Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS

**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 9**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : 24-009-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6068 (011) : Autres matières et fournitures	-14 240,00		
615231 (011) : Voiries	14 240,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 07/10/2024

Le Maire



Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS

**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 10**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** 24-010-FINANCES

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
212 (21) - 202111 : Agencements et aménagen	-1 800,00		
2157 (21) - 56 : Matériel et outillage techniqu	1 800,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 18/10/2024

21 Le Maire



Par Délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS

**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 11**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** 24-011-FINANCES

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2113 (21) - 2024003 : Terrains aménagés aut	3 000,00		
212 (21) - 202203 : Agencements et aménagen	-3 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 28/10/2024



Le Maire



**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 12**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** 24-012-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6068 (011) : Autres matières et fournitures	-7 430,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	7 430,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 31/10/2024



Le Maire



**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 13**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

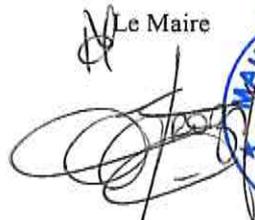
**Objets : 24-013-FINANCES**

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2113 (21) - 2024003 : Terrains aménagés aut	-18 000,00		
2188 (21) - 2024003 : Autres immobilisations	18 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 13/11/2024

Le Maire



Par délégation  
**Christèle FRAZIER**  
DGS

## DECISION DE L'ORDONNATEUR

### VIREMENT DE CREDIT N° 14

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** 24-014-FINANCES

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
204111 (204) - 2024001 : Biens mobiliers, ma	-291 500,00		
2115 (21) - 2024001 : Terrains bâtis	291 500,00		
Acquisitions immo 56 rue Victor Hugo	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 02/12/2024

Le Maire



*[Handwritten signature of the Mayor]*

**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 15**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

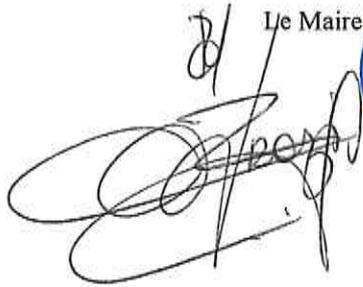
**Objets :** 24-015-FINANCES

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
204114 (204) - 2024008 : Voirie	-21 420,00		
2152 (21) - 2024008 : Installations de voirie	21 420,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 13/12/2024

Le Maire



Par Délégation  
Christèle FRAZIER  
DGS

**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 16**

VANDEPITTE Maryse, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** 24-016-FINANCES

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60636 (011) : Vêtements de travail	5 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-5 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A BOVES, le 17/12/2024

*Bl*

Le Maire



*[Handwritten signature]*